



COMMUNE D'AUSSONNE

EXTRAIT N° 04/13  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :			
En exercice : 29	Présents : 22	Votants : 28	Procurations : 06

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture le : 18 JAN. 2013
Affiché le : 17 JAN. 2013

L'An deux mille treize, le seize janvier, le Conseil Municipal de la Commune d'AUSSONNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie conformément à l'article 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DATE DE LA CONVOCATION : 10 Janvier 2013

**PRÉSENTS** : Mmes et MM., MAUREL, SANCHEZ, AUDIGUIER, CANEZIN, BEUILLE, LIAN, GONZALEZ, ZAMBONI, PLATEAU, SCHINTONE, DECAMPS, BERNES, TISSEYRE, ESPINOSA, GUZOU, LASSALLE, CASTAING, BENHADJ, RIGAUD, LLOUBERES, FERTE, MOUNIC.

PROCURATIONS

Mme DURAND	à	M. SANCHEZ
Mme PETIT	à	Mme GUZOU
M. ANDUZE	à	M. BERNES
Mme GESTA	à	Mme MOUNIC
M. LOUGE	à	M. FERTE
M. MARQUIER	à	Mme MAUREL

**ABSENT** : M. SALAÜN

**Secrétaire** : Mme AUDIGUIER a été élue Secrétaire de séance à l'unanimité

**OBJET : FINANCES - Décision modificative N°2**

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder à un virement de crédit afin d'inscrire des écritures de fin d'année.

Madame le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de procéder au virement de crédit suivant sur le budget 2012 de la commune :

Section d'exploitation - Dépenses			
Chapitre	Article	Objet	
67	6718	Charges exceptionnelles	+ 4 220
022		Dépenses imprévues de fonctionnement	- 4 220

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE, à l'unanimité :**

- Décide de procéder au virement de crédit tel que décrit ci-dessus sur le budget 2012 de la commune.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.*

Aussonne, le 17 janvier 2013

Le Maire,



Lysiane MAUREL

